

Paie CBRH

Plan de paie 25/10/2018

■ Plan de paie 25/10/2018

■ Sommaire

1. PREAMBULE	3
Plan de paie.....	3
Informations.....	3
Préconisation	3
2. DSN	5
Déduction forfaitaire spécifique	5
3. PRELEVEMENT A LA SOURCE.....	7
Abattement applicable aux contrats courts (1/2 SMIC)	7
Assiette	7
4. PLAN DE PAIE	8
Jours RTT acquis	8
Complément allocations familiales.....	8
5. PLAN DE PAIE AU 01/10/2018	9
Réduction assurance chômage	9
Plan de paie	10
Institution de paie	10
Codification DUCS.....	11

1. Préambule

Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **25102018, 0001**.

Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de paie CBRH ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour à compter du plan de paie du 1^{er} octobre 2018.

Préconisation

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Préférences

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1
Acquis
Pris

Absence 2
Acquis
Pris

Absence 3
Acquis
Pris

Absence 4
Acquis
Pris

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées

Rémunération 01 Brut avant abattement

Repas pris Montant rémunération 0500

Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Eléments du bulletin

Gestion des niveaux et des éléments dossier

Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes

Gestion des alertes de paie

Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques

Mode d'impression des rubriques
Détail / libellé historique

Cumul édité en bas de bulletin

Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1
Libellé

Champ 2
Libellé

Champ 3
Libellé

Calendrier

Edité en Gestion en jours

Visite médicale

Périodicité Tous les 2 ans

Nb de zones libres combo 0

Nb de zones libres montant 0

eMail

eMail envoyé via Serveur

Suffixe date sur le nom des fichiers de virement

Virement SEPA US

2. DSN

Déduction forfaitaire spécifique

Pour une meilleure gestion de la déduction forfaitaire spécifique, nous apportons une rubrique qui permettra cela : la rémunération 69N6 « Déduction forfaitaire spécifique ».

Rémunération : 69N6 Déduction forfaitaire spécifique

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 69N6 Libellé: Déduction forfaitaire spécifique

Nom court: DSN DFS

Thème: Abattements

Activité: <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

A compter des paies de novembre 2018 déclarées en DSN du 5 ou 15 décembre, elle permettra de renvoyer le montant de la déduction forfaitaire spécifique dans les autres revenus avec le typage correspondant.

Rémunération : 69N6 Déduction forfaitaire spécifique

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué: Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant				
	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments variables		Eléments variables	Variables de paie
Valeur				CI08
		DSN Déduction forfait...
Montant				
Quantité	Quantité			
Imprimable/Décimales	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi	
Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>
Maximum	<<Aucun>>

Variable de paie CIO8

Variable : CIO8 DSN Déduction forfaitaire spéc.

Prédéfini	CEGID		
Code	CIO8		
Libellé	DSN Déduction forfaitaire spéc.	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		

Type de base	Base	Opérateur
Montant rémunération	6000	-
Montant rémunération	6002	+
Base rémunération	69N6	FIN

La base saisissable de la rémunération 69N6 vous permet de saisir les régularisations d'abattement.

Cette rémunération est ajoutée au profil 022 « Abattement frais professionnels ».

3. Prélèvement à la source

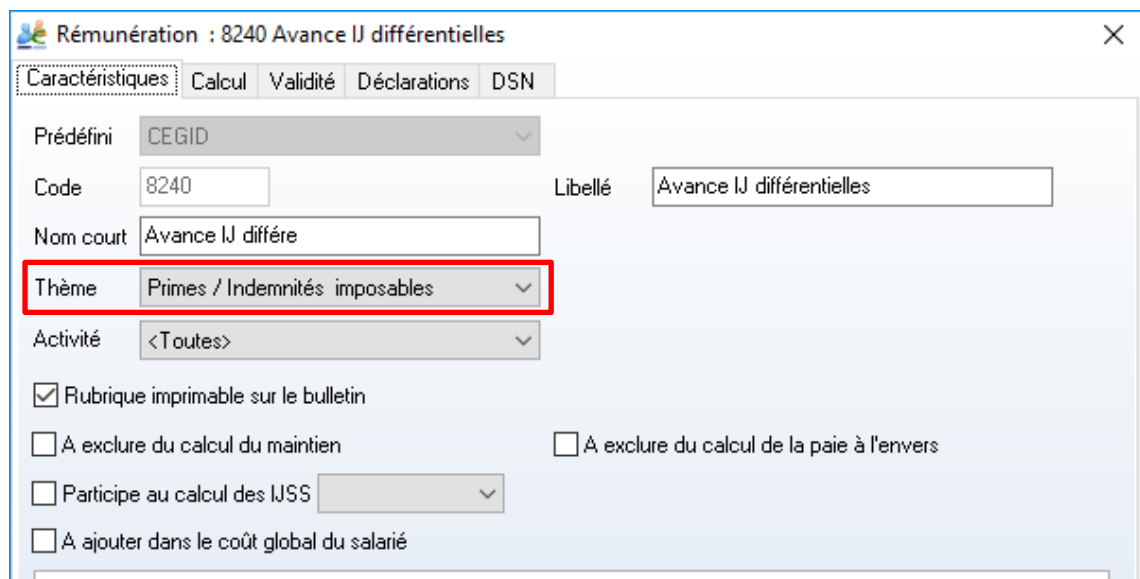
Abattement applicable aux contrats courts (1/2 SMIC)

Mise à jour de l'élément national 0580 « Demi SMIC » à la valeur de 615€ au 01/10/2018

Bofip BOI-BAREME-000037-20180515, paragraphe 30

Assiette

Modification du thème de la rémunération 8240 « Avance IJ différentielles » pour qu'elle soit prise en compte dans l'assiette du PAS (cotisation 99P0).



Rémunération : 8240 Avance IJ différentielles

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 8240 | Libellé: Avance IJ différentielles

Nom court: Avance IJ différe

Thème: Primes / Indemnités imposables

Activité: <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

À exclure du calcul du maintien | À exclure du calcul de la paie à l'envers

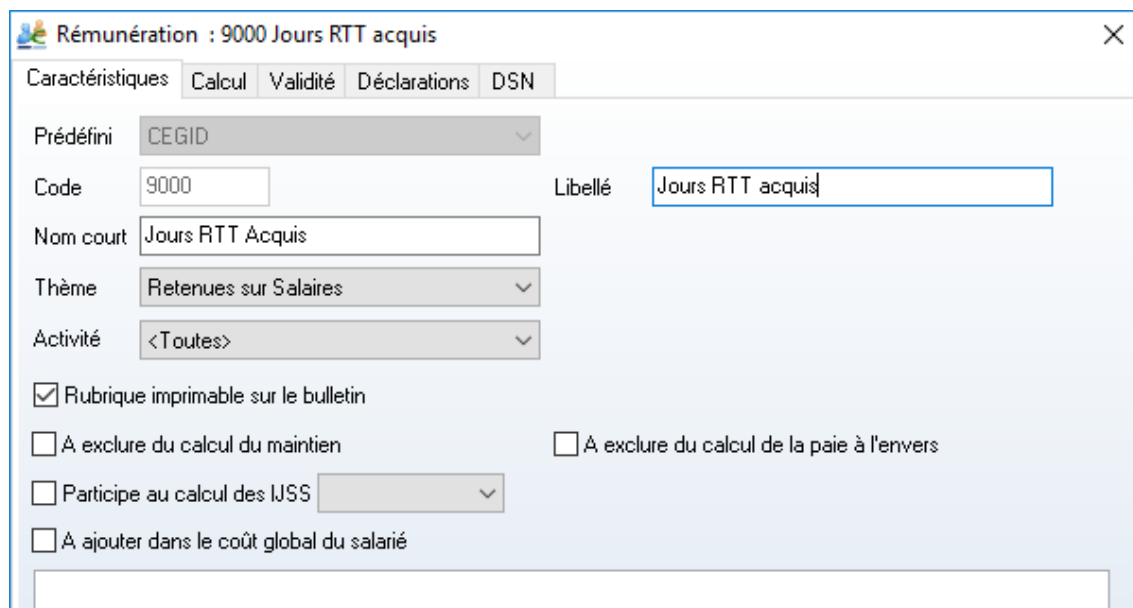
Participe au calcul des IJSS

À ajouter dans le coût global du salarié

4. Plan de paie

Jours RTT acquis

La zone montant de la rémunération 9000 « Jours RTT acquis » devient « élément permanent » au lieu d' « élément variable ».



Rémunération : 9000 Jours RTT acquis

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 9000 | Libellé: Jours RTT acquis

Nom court: Jours RTT Acquis

Thème: Retenues sur Salaires

Activité: <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien | A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié


Complément allocations familiales

Les cotisations 54Y4 « Limite 1.6 SMIC antérieure 2 », 54Y6 « Régul manuelle 1.6 SMIC antérieure », 54Y8 « Limite 1.6 SMIC antérieure », 54Z0 « Limite 3.5 SMIC antérieure » et 54Z2 « Base complément AF antérieure » n'étant plus à utiliser sont retirées des profils.

5. Plan de paie au 01/10/2018

Réduction assurance chômage

Mise à jour de l'élément national 0860 « Réduction Pôle emploi PS » au 01/10/2018.

 **Éléments nationaux : Réduction Pôle emploi PS** ✕

Caractéristiques **Commentaire**

Prédéfini	CEGID ▼
Code	0860
Libellé	Réduction Pôle emploi PS
Date de validité	01 oct. 2018
Libellé abrégé	Réduction Pôle em
Valeur	2,4000
Valeur en Alsace Moselle	2,4000
Thème	Assedic ▼
Convention collective	Toutes les conventions ▼
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Plan de paie

Institution de paie

Mise à jour des institutions de paie par rapport aux tables DSN au 25/09/2018 <http://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p3v1/> : ajout des organismes suivant :

- MUTUELLE SAINT MARTIN



Institutions Paie et GRH : MUTUELLE SAINT MARTIN

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

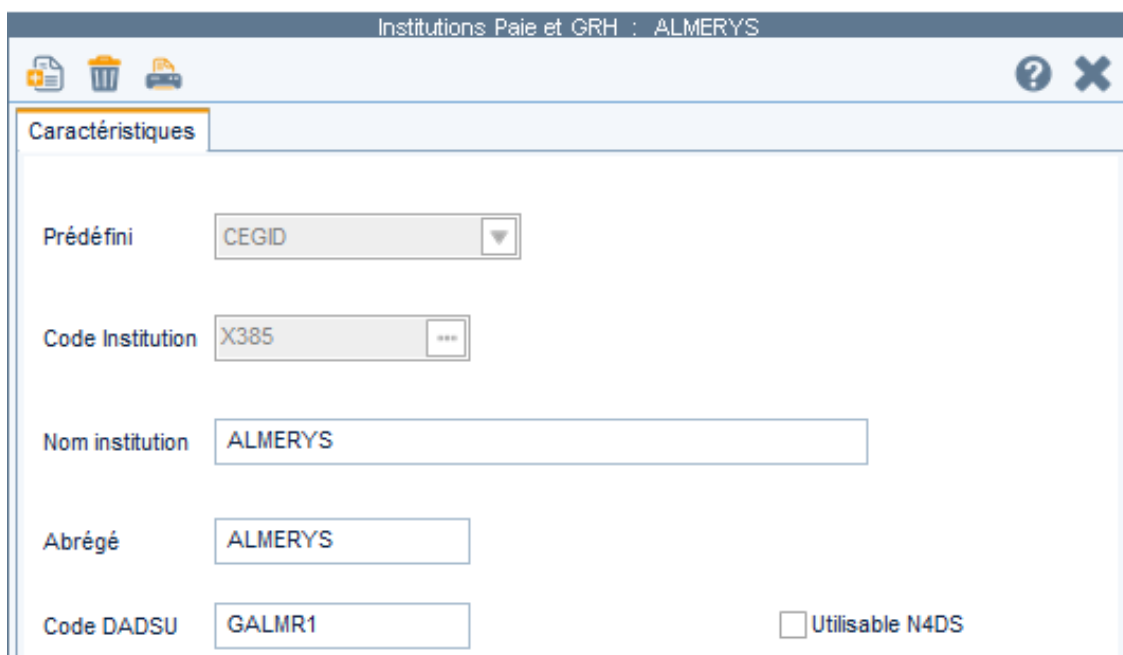
Code Institution X384

Nom institution MUTUELLE SAINT MARTIN

Abrégé MUTUELLE SAINT MA

Code DADSU AMSTM1 Utilisable N4DS

- ALMERYS



Institutions Paie et GRH : ALMERYS

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code Institution X385

Nom institution ALMERYS

Abrégé ALMERYS

Code DADSU GALMR1 Utilisable N4DS

Codification DUCS

Ajout de la codification 1E0662D

DUCS paramétrage Paie et GRH : 1E0662D CFP ARTISAN

Caractéristiques

Prédéfini	CEGID	
Codification DUCS	1E0662D	Codification DUCS Alsace-Moselle 1E0662D
Libellé codification	CFP ARTISAN	
2ème libellé		
Base type arrondi	Au plus près	
Montant type arrondi	Au plus près	
Type de cotisation	Montant	
Type de personnel	662 CFP ARTISAN	Type de personnel Alsace-Moselle
		DSN thème des CTP
Assiette de cotisation	Déplafonné	Aucun
Destinataire de la cotisation	<<Aucun>>	